

DEMANDE d'AUTORISATION de PROCEDER à des ADJUDICATIONS et de PASSER des MARCHES de GRÉ à GRÉ.

Le MAIRE. - J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser de procéder à des adjudications et de passer des Marchés de gré à gré avec divers entrepreneurs et fournisseurs concernant tant l'achat des fournitures nécessaires que le coût des travaux dans la limite des sommes inscrites au Budget 1952, savoir:

- 1°) pour l'entretien des Bâtiments communaux, Chap. XII, Art. 1
- 2°) pour l'entretien des rues, quais et places publiques, Chap. XII, Art. 1
- 3°) Pour l'entretien des chemins vicinaux, Chap. XIV, art. 2
- 4°) Pour la confection des cercueils, Chap. IX, Art. 8
- 5°) Pour l'entretien du matériel roulant, Champ. XII, art. 5
- 6°) Pour l'entretien des canalisations, Chap. XIV ter, Art. 1
- 7°) Pour l'entretien du matériel scolaire, Chap. XXI, Art. 5

A la majorité le Conseil autorise le Maire de procéder à des adjudications et de passer des Marchés de gré à gré tant pour les travaux que pour les fournitures ci-dessus mentionnés.

Vu

M. Denis le 24 juin 1952  
P. le Préfet.  
Le Chef de Division  
Agnès Cavarini